Image not found or type unknown

Délai maximum entre entretien préalable et lettre de licenciement

Par **Giovanna**, le **26/05/2009** à **14:16**

Bonjour,
Je voudrais savoir s'il existe un délai maximum à respecter pour l'employeur entre l'entretien préalable en vue d'un licenciement économique et la lettre recommandée indiquant le licenciement économique du salarié.
Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Sincèrement
Giovanna

Par **Visiteur**, le **26/05/2009** à **14:55**

bonjour,

La loi n’impose pas de délai maximum à respecter entre la date de l’entretien et celle de l’envoi de la notification de licenciement.

l'employeur peut différer sa décision.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés